

655 - Contrats Départementaux

**Contrats Départementaux - Fonds de développement et  
d'attractivité - Amélioration des équipements sportifs et  
aménagement de pistes cyclables à Marckolsheim**

CD/2020/049

**Service chef de file :**

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Sur l'ensemble du territoire bas-rhinois, le Département s'engage auprès de 13 Communes et Communautés de Communes dans la réalisation de 46 projets d'infrastructures cyclables, dans le cadre d'une démarche de promotion du vélo et de déclinaison d'un réseau cyclable « du structurant vers le local ». Le plan de relance résultant de la crise du COVID mobilise des ressources complémentaires qui permettent un accompagnement renforcé du Département avec notamment une participation bonifiée de 50% au lieu de 30% pour les projets relevant du maillage des itinéraires structurants départementaux ou assurant une liaison cyclable transfrontalière. Ces partenariats renforcés sont le fruit de concertations engagées avec les territoires et notamment ceux qui ont été accompagnés dans l'élaboration de leurs schémas cyclables locaux. C'est donc l'aboutissement d'un travail en commun qui est valorisé avec l'engagement de réaliser des aménagements cyclables s'intégrant dans un maillage local co-construit pour prendre en compte les besoins d'intérêts départementaux mais aussi les liaisons utilitaires plus locales (rabattement vers les gares, collèges, liaison entre communes...).

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 392 218 € à la Commune de Marckolsheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes des projets de conventions de partenariat et d'utilisation des équipements sportifs annexés, ainsi que la convention financière qui en découle, pour le projet d'amélioration de l'attractivité et du rayonnement du complexe sportif de Marckolsheim.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des

habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Le Conseil Municipal de Marckolsheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud en sa séance du 20 décembre 2017.

Le projet relatif à l'amélioration de l'attractivité et du rayonnement du complexe sportif de Marckolsheim, porté par la Commune de Marckolsheim s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- **Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes**
  - o Agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires,
- **Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public**
  - o Accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations.

## **AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE ET DU RAYONNEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DE MARCKOLSHEIM, PAR LA COMMUNE DE MARCKOLSHEIM**

La Commune de Marckolsheim a récemment finalisé un programme de travaux ambitieux de restructuration du complexe sportif municipal. Cet équipement structurant qui rayonne sur la partie sud de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim est devenu un lieu vie et de convivialité que se sont appropriés tous les habitants du territoire.

Cette opération a consisté à :

- pour le gymnase : réaménager et construire des vestiaires et des sanitaires communs avec le club de football, créer du stockage, mettre le bâtiment existant en conformité avec les règles d'accessibilité, créer un hall d'accueil, créer un club-house handball, apporter des améliorations thermiques et acoustiques dans la salle de sports et dans la salle de danse et enfin aménager le parking ;
- démolir le club-house du football et les vestiaires existants et construire un nouveau club-house, des tribunes et des locaux de stockage ;
- aménager une piste d'athlétisme ;
- aménager deux demi-terrains d'entraînement de football ;
- améliorer les accès, repenser les espaces verts et créer de nouveaux cheminements piétons ;
- pour le tennis : créer deux terrains de tennis couverts, créer de nouveaux terrains extérieurs, créer un nouveau club-house avec vestiaires et sanitaires et créer un parking ;
- réhabiliter l'ancien club-house tennis pour la pétanque et créer un terrain couvert ;
- développer des constructions neuves d'une surface totale de 2 815 m<sup>2</sup> (dont 1663 m<sup>2</sup> pour le Tennis).

Le projet, aujourd'hui, est de poursuivre l'attractivité de ce complexe développant les services proposés aux usagers et en créant de nouveaux accès notamment en circulations douces.

## 1/ Réfection du terrain de football en gazon synthétique

La Commune de Marckolsheim a aménagé en 2005 un terrain de football en gazon synthétique. La nature du remplissage du terrain est un sable avec granulats de caoutchouc.

Ce terrain de jeux est utilisé par l'Association Sportive de Marckolsheim, le collège Jean-Jacques Waltz et ponctuellement par d'autres associations. La fréquentation hebdomadaire du terrain est de 1 000 personnes.

La société LABOSPORT est intervenue en février 2019 afin d'évaluer les caractéristiques de sécurité et les qualités sportives du revêtement. Les conclusions apportées sont les suivantes :

- le revêtement présente une usure avancée : la hauteur de fibre libre au-dessus du remplissage en granulats est très faible,
- les lignes de jeu et les points de pénalités sont très usés : (la hauteur des fibres libres est inférieure à celles du revêtement synthétique), les lignes du jeu apparaissent en creux,
- la charge trop faible en granulats ne permet pas d'obtenir des performances et un niveau de sécurité suffisant pour les utilisateurs.

La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives a prononcé le 28 mars 2019 le classement du terrain en niveau 5 jusqu'au 14 novembre 2026. Ceci signifie que l'aire de jeu en gazon synthétique ne permet pas un classement en niveau 1 à 4.

Vu ces conclusions et pour permettre la pratique du football dans de bonnes conditions, la Commune de Marckolsheim a projeté le renouvellement du terrain de jeux synthétique. Le Bureau BEREST est chargé d'établir des diagnostics complémentaires et estimer le coût de l'opération, qui est prévue en 2022.

## 2/ Extension du bâtiment du gymnase

L'équipe fanion du Handball Club de Marckolsheim a accédé, depuis la saison 2019-2020, au championnat de France de Nationale 3. La Commune s'est alors engagée à accompagner le club dans son accession au sport de haut niveau.

L'un des engagements de la Commune est l'aménagement du bâtiment du gymnase pour l'accueil du public, très nombreux, lors des rencontres à domicile en Nationale 3.

Les travaux consisteraient donc à une extension du hall au rez-de-chaussée et se dérouleraient sur les années 2022-2023.

Le club de Handball est une association phare de la Commune qui rayonne largement sur le Centre-Alsace, la région Strasbourgeoise et l'Allemagne.

Pour la saison 2020/2021, elle enregistre 229 licenciés dont :

- ✓ 105 séniors (28 Femmes / 77 Hommes) ;
- ✓ 124 - 18ans (49 Femmes / 75 Hommes).

## 3/ Installation d'agrès sportifs

Cet élément, qui contribue à l'attractivité du complexe est une suite logique aux travaux réalisés précédemment.

Ce module d'agrès sportifs est une solution d'aménagement conçue pour permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité physique en accès libre. L'équipement peut accueillir simultanément 11 personnes (sportifs occasionnels ou aguerris, juniors ou séniors), il est également adapté aux personnes à mobilité réduite.

La structure sera accessible à tous dès 2021 dans le parc du complexe sportif.

## 4/ Réfection voirie rue de la Garonne

La rue de la Garonne, située à l'est du complexe sportif, dessert la piscine intercommunale « Aquaried », le club house pétanque ainsi que ses terrains couverts réalisés en 2019, le club house tennis et ses 8 terrains aménagés en 2016 et enfin les espaces de promenade du complexe.

L'augmentation des flux dans ce secteur a eu pour effet de mener une réflexion sur la réfection de la voirie de cette rue.

Une priorité sera donnée aux circulations douces où cohabiteront les piétons, vélos, voitures. Cet aménagement permettra également une liaison vers la piste cyclable de la route du Rhin et les travaux se dérouleront en 2022-2023.

#### 5/ Création d'une Piste cyclable menant au complexe sportif

La Commune de Marckolsheim a comme projet de créer une piste cyclable pour améliorer la desserte piétonne et cyclable du complexe sportif et du collège Jean Jacques Waltz attenant. Cette nouvelle portion de piste, orientée nord sud en agglomération, permettra une connexion avec des bandes et pistes cyclables existantes hors agglomérations vers Mackenheim et Heidolsheim.

Le projet prévoit un cheminement d'une largeur de trois mètres pour permettre une circulation bidirectionnelle aisée en site propre. Le revêtement retenu est de l'enrobé pour favoriser l'ensemble des circulations douces. Cette opération prévoit également de sécuriser deux traversées de chaussée par la création de plateaux surélevés dans les rues du Lavoir et de l'Hôtel de ville. Le projet sera mis en œuvre en deux phases dont la première est programmée au printemps 2021, la deuxième en 2023-2024.

### **Les engagements de la Commune de Marckolsheim**

Dans le cadre de la co-construction, la Commune de Marckolsheim s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Réaliser les travaux décrits ci-dessus ;
- Associer le Département dans la phase de conception du projet de l'amélioration de l'attractivité et du rayonnement du complexe sportif de Marckolsheim ;
- Mettre à disposition du collège Jean Jacques WALTZ (cf. Convention d'utilisation des équipements sportifs en annexe pour les modalités pratiques) :
  - o le complexe sportif municipal gratuitement pendant 8 ans à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 puis, aux tarifs de location fixés par le Département pendant les 7 années suivantes ;
  - o les installations extérieures et notamment le terrain de football en gazon synthétique gratuitement pendant 15 ans à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 ;
- Garantir au collège Jean Jacques WALTZ un volume hebdomadaire de créneaux selon la convention d'utilisation dans le complexe sportif municipal et sur les installations extérieures. Ces créneaux répondront annuellement aux besoins identifiés pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires (SSS) ;
- Mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, un de ces équipements, en cas de besoin administratif ou événementiel ;
- Etudier toute demande de créneau formulée par une association sportive amenée à se créer. Les services du Département et les comités sportifs départementaux peuvent, le cas échéant, accompagner le bénéficiaire dans cette réflexion.

### **Engagements du Handball Club de Marckolsheim**

Dans le cadre de la co-construction du projet, le H.C. Marckolsheim s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Développer l'excellence sportive à travers sa présence en championnat de France de Nationale 3 ;
- Développer la formation des jeunes joueurs du club, notamment en vue d'alimenter localement le groupe élite ;
- Augmentation du nombre des licenciés, notamment via le développement de nouvelles activités comme le HandFit ou le hand loisir.

### Les engagements du Département

Dans le cadre de la co-construction le Département du Bas-Rhin s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services des Missions « Education Sport et Jeunesse » et « Réseaux et Infrastructures » sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune notamment durant la phase de conception et de réalisation des ouvrages ;
- Soutenir les acteurs sportifs (associations sportives, associations sportives scolaires, sections sportives scolaires...) dans le cadre de la politique sportive départementale en vigueur ;
- Apporter une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement, à la Commune de Marckolsheim pour le projet de l'amélioration de l'attractivité et du rayonnement du complexe sportif de Marckolsheim, d'un montant global de 392 218 € au titre du fonds de développement et d'attractivité, selon la répartition détaillée ci-après.

### Proposition de plan de financement

#### Plan de financement de l'amélioration de l'attractivité et du rayonnement du complexe sportif de Marckolsheim

1/ Réfection du terrain de football en gazon synthétique

Le coût de ce projet s'élève à **638 543 € HT**.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (prévisionnelles)</b>	
Marchés de travaux	570 128 €	Commune de Marckolsheim	351 199 €
Honoraires : Etudes, diagnostics divers, SPS, contrôle technique,	68 415 €	Département du Bas-Rhin	191 563 €
		Région Grand Est <i>escompté</i>	95 781 €
<b>TOTAL</b>	<b>638 543 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>638 543 €</b>

Il est proposé au Conseil Départemental du Bas-Rhin d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 191 563 €, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 638 543 € HT.

## 2/ Extension du bâtiment du gymnase

Le coût de ce projet s'élève à **340 860 € HT**.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (prévisionnelles)</b>	
Marchés de travaux	296 400 €	Commune de Marckolsheim	238 602 €
Honoraires : Etudes, diagnostics divers, SPS, contrôle technique,	44 460 €	Département du Bas-Rhin	102 258 €
<b>TOTAL</b>	<b>340 860 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>340 860 €</b>

Il est proposé au Conseil Départemental du Bas-Rhin d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 102 258 €, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 340 860 € HT.

## 3/ Installation d'agrès sportifs

Le coût de ce projet s'élève à **55 514 € HT**.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (prévisionnelles)</b>	
Achat d'agrès sportifs	55 514 €	Commune de Marckolsheim	38 860 €
		Département du Bas-Rhin	16 654 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 514 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 514 €</b>

Il est proposé au Conseil Départemental du Bas-Rhin d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 16 654 €, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 55 514 € HT.

## 4/ Réfection de voirie rue de la Garonne

Le coût de ce projet s'élève à **257 431 € HT**.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (prévisionnelles)</b>	
Marchés de travaux	229 849 €	Commune de Marckolsheim	231 688 €
Honoraires : Etudes, diagnostics divers, SPS, contrôle technique,	27 582 €	Département du Bas-Rhin	25 743 €
<b>TOTAL</b>	<b>257 431 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>257 431 €</b>

Il est proposé au Conseil Départemental du Bas-Rhin d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 25 743 €, soit 10% d'une dépense prévisionnelle éligible de 257 431 € HT.

5/ Création d'une piste cyclable menant au complexe sportif

Le coût de ce projet s'élève à **560 000 € HT**.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (prévisionnelles)</b>	
Marchés de travaux	500 000 €	Commune de Marckolsheim	467 000 €
Honoraires : Etudes, diagnostics divers, SPS, contrôle technique,	60 000 €	Département du Bas-Rhin	56 000 €
		Région Grand Est <i>escompté</i>	37 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>560 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>560 000 €</b>

Il est proposé au Conseil Départemental du Bas-Rhin d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 56 000 €, soit 10% d'une dépense prévisionnelle éligible de 560 000 € HT.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	392 218,00 €

La commission territoriale sud, réunie le 16 novembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission Territoriale Sud du 16 novembre 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de son Président :*

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet d'amélioration de l'attractivité et du rayonnement du complexe sportif de Marckolsheim ;*
- décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet ;*
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Marckolsheim et le Handball Club Marckolsheim pour le projet d'amélioration de*

*l'attractivité et du rayonnement du complexe sportif de Marckolsheim ;*

*- décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud du 16 novembre 2020, d'attribuer une subvention de 191 563 € à la Commune de Marckolsheim, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 638 543 € HT, pour la réfection du terrain de football en gazon synthétique de Marckolsheim, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*

*- décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud du 16 novembre 2020, d'attribuer une subvention de 102 258 € à la Commune de Marckolsheim, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 340 860 € HT, pour l'extension du bâtiment du gymnase du complexe sportif de Marckolsheim, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*

*- décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud du 16 novembre 2020, d'attribuer une subvention de 16 654 € à la Commune de Marckolsheim, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 55 514 € HT, pour l'installation d'agrès sportifs à Marckolsheim, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*

*- décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud du 16 novembre 2020, d'attribuer une subvention de 25 743 € à la Commune de Marckolsheim, soit 10% d'une dépense prévisionnelle éligible de 257 431 € HT, pour la réfection de voirie rue de la Garonne à Marckolsheim, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*

*- décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud du 16 novembre 2020, d'attribuer une subvention de 56 000 € à la Commune de Marckolsheim, soit 10% d'une dépense prévisionnelle éligible de 560 000 € HT, pour la création d'une piste cyclable menant au complexe sportif de Marckolsheim, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Marckolsheim et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*

*- approuve les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs à conclure entre la Commune de Marckolsheim, le collège Jean Jacques WALTZ de Marckolsheim et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*

*- autorise son Président à signer les trois conventions précitées.*

Strasbourg, le 18/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY